



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 33958

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives inquiétudes exprimées par les insuffisants rénaux à la suite des mesures récemment annoncées par la CNAM. Ils craignent que les économies envisagées concernant le traitement de l'insuffisance rénale ne portent préjudice à la qualité des soins qui leur sont dispensés et ne remettent en cause l'accès à certains traitements indispensables, notamment les dialyses. C'est la raison pour laquelle ils demandent qu'une évaluation précise des dépenses relatives au traitement de l'insuffisance rénale soit réalisée préalablement à toute prise de décision. Ils souhaitent en particulier la mise en place rapide d'un registre recensant l'ensemble des malades et évaluant les résultats obtenus en fonction des différents traitements dispensés. Il lui demande quelles assurances le Gouvernement est en mesure d'apporter aux insuffisants rénaux concernant la prise en charge des traitements adaptés à leur état de santé.

Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à la réforme des modalités d'organisation et de financement de la dialyse, dans la perspective d'amélioration globale de la prise en charge. Ce travail associe les partenaires concernées et, au premier chef, les représentants de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux. Le travail engagé par le ministère devrait permettre de mieux connaître les besoins des patients de dialyse. Cette démarche fera l'objet d'une expérimentation dans quelques régions et s'accompagnera de la mise en oeuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la qualité de prise en charge des personnes dialysées. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33958

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1999, page 4908

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5912